

ÉDITION
DRÔME



PAGE 12

L'international, une opportunité de développement

p5

SOCIAL

Entreprendre
dans les QPV

p10

PORTRAIT

AB Déco & Végétal

p26

ÉCLAIRAGE

Santé et sécurité
au travail



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi



ÉDITO



Comme chaque année en juin, la Semaine Nationale de l'Artisanat va mettre à l'honneur, sur tout le territoire, les artisans, leurs métiers, leurs savoir-faire et leurs entreprises. À quoi ressembleraient les territoires sans le tissu d'artisans et de commerçants qui les animent au quotidien ? Faire appel à un artisan c'est faire le choix du savoir-faire, de la qualité, c'est faire vivre l'économie de proximité. Durant cette semaine la CMA organise des actions, afin d'aller à la rencontre des artisans du territoire, afin de prendre en compte leurs besoins et également mettre en lumière leurs savoir-faire. Cette semaine offre également la possibilité de se mettre dans la peau d'un créateur d'entreprise, accompagné par sa chambre de métiers et de l'artisanat lors des différentes étapes de son installation. Une manière de s'initier au métier, au savoir-faire de l'artisan et de prendre conscience de la richesse économique, humaine et du talent de ces professionnels qualifiés. C'est notamment le cas de l'action « C'est qui le boss ?! » en cours de développement dans les quartiers prioritaires de la ville de Romans afin d'accompagner les porteurs de projets issus de ces quartiers. Retrouvez plus de détails sur les actions prévues pendant la Semaine Nationale de l'Artisanat dans ce numéro et également les informations sur l'actualité de l'artisanat et les prochaines formations proposées par votre CMA.

Bonne lecture

Frédéric Regnier,
Artisan et Président de la CMA Drôme

SOMMAIRE

4-5

ACTUALITÉS

Entreprenre dans les QPV

8-9

ÉVÉNEMENT

Journées Européennes des Métiers d'Art

10-11

PORTRAIT

AB Déco & Végétal

12-15

DOSSIER

L'international, une opportunité de développement

16

INFORMATIONS RÉGIONALES

Le Contrat Artisanat

20-21

FORMATION

Les prochaines sessions

26

ÉCLAIRAGE

Santé et sécurité au travail

Directeurs de la publication : Frédéric Regnier, Président de la CMA Drôme et Vincent Gaud, Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Rédacteurs en chef : Audrey Stimamiglio, Xavier Ravel
Rédaction : Marion Desassis, Fanny Santos, Danielle Chanet, CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Conception : *Le Magazine*

Photographies et Illustrations : CMA Auvergne-Rhône-Alpes, Jean-Marc Blache, Marlyse Changeas Photography, Adobe Stock

Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC
Routage : CIFE-MKG

ISSN 2609-6013 (version imprimée)

ISSN 2481-0267 (version en ligne)

Numéro 18 - Juin 2022

Tirage : 16 284 exemplaires

Édité par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes

Siège : 10 rue Paul Montrouchet - 69002 Lyon

Votre magazine Artisanat est désormais adressé sous enveloppe papier, suite à l'interdiction de l'utilisation du film plastique « Home Compost » pour l'expédition des imprimés dans le cadre de la loi AGEC, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.





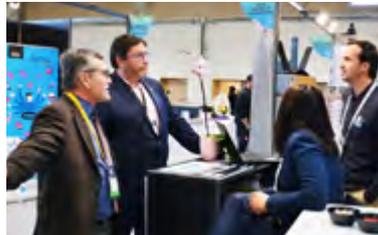
RSD3 : LA CMA ACCOMPAGNE LES ARTISANS

Aide au 1^{er} salon

Être visible, développer sa clientèle et son réseau professionnel, l'action « Salon » du Contrat Artisanat vous apporte un suivi personnalisé pour faire de votre participation aux salons un tremplin commercial :

- **Bénéficiez d'une subvention** diminuant le coût de votre participation : 50% de la facture de stand HT (plafond de 1000€ à 1500€ selon le salon, éligibilité à vérifier auprès de votre conseiller CMA).
- **Accompagnement gratuit de l'entreprise** pour être opérationnel avant et pendant le salon (techniques de vente sur salon, optimisation du stand, communication sur l'événement...) et assurer le suivi post-salon pour transformer vos prospects en clients.

Le Salon de la sous-traitance industrielle, RSD3 s'est tenu à Valence les 22, 23 et 24 mars derniers



12 entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes étaient présentes sur un collectif aux couleurs de la CMA, dont 7 de la Drôme. L'occasion pour ces dernières de bénéficier du dispositif Contrat Artisanat - Aide Salon qui leur a permis de bénéficier d'un tarif préférentiel, un accompagnement et une formation pour préparer au mieux leur participation, ainsi qu'une aide de la Région. Le Président de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes Vincent Gaud et le Président CMA Drôme Frédéric REGNIER sont venus saluer leur engagement et leur participation sur le collectif CMA.

LES ENTREPRISES PARTICIPANTES

- AAA Plastics – injection thermoplastique à La Baume d'Hostun
- Alpes Rodage – mécanique haute précision à La Baume d'Hostun
- SEBM – mécanique de précision à Dieulefit
- Girard Frères – chaudronnerie à La Bégude-de-Mazenc
- LNC Centre Est – nettoyage cryogénique à Anneyron
- Outils Services – vente et réparation outillages industriels à Valence
- Pôle Proto – fabrication de pièces plastique par impression 3D à Valence

▷ **Info et inscription :**
Estelle RICCA | estelle.ricca@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 45

« LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT ET MOI ? POURQUOI PAS ! »

Un évènement de promotion des métiers et des filières de l'Artisanat a eu lieu en mars 2022, à Livron.

Cet évènement a été coorganisé par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme et de l'Ardèche avec le soutien du CFMDA, du CFA BATIPOLE et le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Pendant toute la journée, plus de 150 personnes (scolaires, décrocheurs, personnes en reconversion...) ont

eu la possibilité de s'informer sur les formations possibles sur le territoire et les territoires voisins, de rencontrer les professionnels de l'orientation, de voir des démonstrations d'apprentis, de découvrir de manière virtuelle certains métiers, d'être mises en relation avec des entreprises et d'échanger avec d'anciens apprentis qui ont maintenant créé leur entreprise.





JEUNES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS : LA CMA EN SOUTIEN



La CMA en partenariat avec la DDETS, accompagne vers l'apprentissage et l'emploi des jeunes Mineurs Non Accompagnés et des jeunes en Contrat Jeune Majeur de la Drôme.

Depuis février 2022, la CMA propose à de petits groupes de jeunes un suivi individuel et des ateliers collectifs afin d'affiner leur projet professionnel dans les métiers de l'artisanat et de les guider dans leurs démarches de recherche d'un employeur. Nous mettons en pratique des outils et techniques de recherche et proposons des mises en relation avec les entreprises afin de développer leur autonomie et d'avancer vers leur insertion professionnelle. Nous sensibilisons et

accompagnons également les entreprises à l'accueil de ce public, aux démarches à réaliser et aux points de vigilance potentiels dans le but de pérenniser ces expériences professionnelles.

▷ **Vous êtes chef d'entreprise** intéressé pour accueillir un jeune en stage ou en apprentissage ?

▷ **Vous accompagnez un jeune** Mineur Non Accompagné ou jeune en Contrat Jeune Majeur et souhaitez lui proposer cet accompagnement ?

▷ **Pour toute inscription ou renseignements :**
cad.drome@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 00



ENTREPRENDRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

C'est nouveau dans la Drôme ! Le développement économique des quartiers prioritaires est une ambition forte de la politique de la ville de Romans.

À l'issue d'une réflexion commune sur l'entrepreneuriat dans ces Quartiers Politique de la Ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme en partenariat avec Pôle Emploi Romans, lance l'action « *C'est qui le boss ?!* », un véritable parcours pour les porteurs de projet de création d'entreprise, issus de ces quartiers.

Alliant accompagnement collectif et individuel, cette action est un réel levier d'insertion vers l'emploi et permettra aux futurs créateurs d'avoir toutes les cartes en mains pour entreprendre sereinement. Faisons confiance aux entrepreneurs de demain et mettons toutes nos compétences en commun !

▷ **Contact :**
Akila Rejaibi - akila.rejaibi@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 23



AU PROGRAMME

- **Ateliers collectifs :** protection sociale du créateur, pitch ton projet, numérique/réseaux sociaux.
- **Formation à la création d'entreprise :** obligations, mécanismes financiers, choisir le statut et le régime d'imposition adapté, stratégie commerciale...
- **Accompagnements individuels :** construction du projet, rédaction d'un business plan, plan d'action et préconisations.

CONDITIONS

- Être demandeur d'emploi en zone QPV (Romans)
- Avoir un projet de création d'entreprise (toutes activités confondues)

Durée estimée :

3 mois (mai à juillet 2022)

Places limitées à 10 participants par session (d'autres sessions à venir)



PENSEZ À RÉACTUALISER VOS CONTRATS D'ASSURANCE

En tant que professionnel, vous n'êtes pas à l'abri d'un sinistre causé par un incendie ou un événement climatique. De même, votre responsabilité civile ou votre garantie décennale peuvent être remises en cause. La révision régulière des contrats d'assurance est un rempart contre ces risques.

Les conséquences d'un sinistre, qu'elles soient directes (dégâts matériels, perte d'exploitation...) ou indirectes (perte de clientèle, période de chômage technique, incertitude sur l'activité) sont toujours lourdes pour l'entreprise et ses salariés. Au point que dans près de 70 % des sinistres l'entreprise disparaît et le personnel se retrouve au chômage.

ANTICIPEZ POUR ÉVITER LES RISQUES

Vos contrats d'assurance vous couvrent en cas de dégâts dans votre local, de perte de matériel, de destruction de vos stocks de matériaux ou encore de perte d'exploitation. Ils assurent sans doute aussi vos responsabilités de chef d'entreprise. Mais vos contrats tiennent-ils compte de l'évolution de votre entreprise ? Depuis quand n'ont-ils pas été actualisés ? Votre chiffre d'affaires n'a-t-il pas évolué ces dernières années ? Le volume de vos marchandises est-il toujours le même ? Vos stocks sont-ils les mêmes chaque saison ? Une révision régulière de vos contrats d'assurance

permet de bénéficier de garanties mieux adaptées à la réalité économique de votre entreprise, d'anticiper les risques et de mettre en place des moyens efficaces pour sécuriser l'activité, vos revenus et ceux de vos salariés.

LE BILAN PRÉVENTION*

Proposé par votre assureur, ce bilan prévention s'inscrit dans une démarche globale de gestion des risques courus par votre entreprise. Il s'articule autour de trois axes :

- ▷ l'analyse, l'identification et la qualification des risques ;
- ▷ le contrôle des risques et leur traitement par la mise en place de mesures de prévention ;
- ▷ l'adaptation et la réactualisation du contrat d'assurance.

Parce que votre entreprise évolue, si vous souhaitez être indemnisé de façon optimale en cas de sinistre, veillez à réactualiser vos contrats au regard des modifications et évolutions de votre activité.

* Source MAAF.

LA SINISTRALITÉ DES LOCAUX PROFESSIONNELS EN 2019 EN FRANCE

188 cambriolages par jour
(Source : SSMI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie).

36 incendies par jour
(Source : Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises).

1 incendie sur 4 est d'origine électrique (court-circuit, surchauffe, défaut d'isolation, etc.)

3 entreprises sinistrées par un incendie sur 4 cessent leur activité
(Source : preventica.com).

80% des entreprises ont des activités « météo-sensibles » et **90%** d'entre elles n'ont pas de couverture pour ces risques
(Source : Gras Savoye Willis Towers Watson).



GUERRE EN UKRAINE LA CMA À VOS CÔTÉS

Envolée des prix, augmentation des charges, baisse des marges, tensions sur les trésoreries, cybersécurité, manque de visibilité... Autant de préoccupations auxquelles les entreprises artisanales font face aujourd'hui.

Dans ce contexte de crise liée à la guerre en Ukraine, les CMA activent des cellules d'assistance dédiées et se mobilisent pour orienter, informer et conseiller les entreprises sur les aides publiques de soutien.

Un plan d'urgence pour aider les filières mises en difficulté par cette crise internationale et par la flambée des prix de l'énergie et des matières

premières qui en résultent, a été mis en place par le Gouvernement. Ce plan de résilience comprend un arsenal de mesures pour les secteurs économiques les plus pénalisés, notamment des aides à la trésorerie.

Pour rester informé et retrouver l'ensemble des mesures de soutien, rendez-vous sur la page dédiée du site internet de votre CMA.



Retraite : comment m'y retrouver ?

Faites le point avec un expert pour vous accompagner dans vos projets de vie

- 5 minutes pour prendre rendez-vous
- 1 heure pour un bilan personnalisé
- 1 vie à être couvert

- À quel âge pourrez-vous prendre votre retraite ?
- Quels seraient les droits de votre conjoint survivant ?
- Quel sera le revenu annuel que vous percevrez à la retraite ?
- Quels seraient les impacts financiers sur vos revenus personnels et sur votre entreprise en cas d'interruption d'activité ?

Ne tardez plus, réservez votre bilan dès maintenant
AG2R LA MONDIALE
près de chez vous drlyon@ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

00004070-220725-01 - LA MONDIALE, Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation, entreprise régie par le code des assurances, dont le siège social est situé 32, avenue Emile Zola, Mons-en-Baroeul, 59896 Lille cedex 9, immatriculée au RCS de Lille sous le n° D 775 625 635.



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART

La 16^e édition des JEMA s'est déroulée, après deux années d'absence, avec pour thème « Nos mains à l'unisson ».

Ces journées ont été l'occasion de renouer le contact entre les professionnels et le grand public en proposant des moments d'échanges privilégiés. En dépit d'une météo particulièrement capricieuse, le public a su se rendre disponible, toutefois le nombre de visiteurs a fluctué selon les lieux. La Drôme demeure un des départements les plus actifs en Auvergne Rhône Alpes en termes de programmation proposée à l'occasion des JEMA avec :

- **130 professionnels** participants,
- **14 ouvertures individuelles d'ateliers**
- **4 regroupements d'ateliers** à Chabeuil, Malissard, Plaisians et Piégros la Clastre
- **3 parcours d'ateliers** dans le cœur de villes de Die, Eurre et Crest
- **Participation de la maison de la céramique de Saint Uze** qui proposait une visite découverte et démonstration de coulage
- **Participation de l'Artisanoscope** avec l'ouverture du tiers-lieu d'artisanat d'art au Chalutier à la Baume d'Hostun et de la boutique d'artisans d'art à Romans
- **Participation du 8 fab Lab de Crest** qui présente les apports des outils et machines numériques dans les pratiques des métiers d'art.



ZOOM SUR VALENCE ROMANS AGGLO

Vif succès : 4 500 visiteurs sur le site du Musée de la chaussure sans compter les nombreux visiteurs dans le centre historique. Pour la 4^e année consécutive, Valence Romans Agglo et la CMA se sont associées pour valoriser la programmation des animations du territoire. La ville de Romans a offert, cette année encore l'opportunité aux artisans d'art d'exposer dans l'enceinte emblématique du Musée de la Chaussure où étaient accueillis une trentaine d'ateliers.



Espace Upcycling

La CMA de la Drôme, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec la ville de Romans, s'est particulièrement investie sur cet événement en proposant à l'ensemble des artisans d'art de s'inscrire dans un collectif autour du Surcyclage.



Neuf artisans ont répondu présents et ont montré aux nombreux visiteurs, comment ils utilisaient des matériaux ou des produits considérés

comme des déchets pour en faire des œuvres d'art. Le Surcyclage ou Upcycling est donc cette action de recyclage par le haut, c'est-à-dire créer une valeur ajoutée à un produit plutôt que de le jeter. Les artisans présents : Nathalie Delanoé, La cabane à Deko, CreationVart, Simon Martin, L'atelier du Phénix, Rien ne se perd, Atelier Buena Onda, Janoe Bijoux et Julie Bonaldi Création.

Soutenu par





ZOOM SUR EURRE

Le temps n'était pas de la partie, mais les visiteurs l'ont été sur Eurre à travers le parcours proposé d'atelier en atelier qui a permis d'accueillir 300 visiteurs. Bilan des exposants très satisfaits du week-end !

ZOOM SUR DIE

Pour cette première édition coordonnée par la Mairie de Die, 20 ateliers ont participé au circuit de visite en proposant une programmation de qualité qui a permis d'accueillir 400 visiteurs sur le week-end. Les professionnels sont d'ores et déjà partant pour l'édition 2023 avec le projet de développer des collaborations inter-ateliers dans la perspective de réaliser une exposition collective.



ARTISAN D'ART : VALORISEZ VOTRE SAVOIR-FAIRE

Depuis 2016, les entreprises qui exercent, à titre principal ou secondaire, une activité dans les métiers d'art peuvent s'inscrire dans la section métiers d'art du Répertoire des Métiers. Une activité de métiers d'art est une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique.

Pourquoi s'inscrire ?

La section métiers d'art permet d'être identifié parmi les professionnels des métiers d'art par la CMA et de faire apparaître la mention « Métiers d'art » sur votre extrait d'immatriculation. En intégrant la section, vous êtes informé des actualités de la filière : événements, actions de valorisation, concours...

Pour vous inscrire dans la section

Métiers d'Art : Angeline Moulin
04 75 48 72 42 | angeline.moulin@cma-auvergnerhonealpes.fr

LES MÉTIERS D'ART EN CHIFFRES

764 artisans inscrits dans la section Métiers d'Arts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme,

62 artisans d'art inscrits en 2021,

103 artisans ayant la Qualité d'artisan d'art.



À VOS
AGENDAS

PROCHAINE
ÉDITION DES JEMA

31 mars,
1^{er} et 2 avril 2023

SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

Avec pour thème « Avec l'artisanat, construisons un avenir qui nous ressemble », la Semaine nationale de l'artisanat met à l'honneur, du 3 au 10 juin, les artisans, leurs métiers, leur savoir-faire et leurs entreprises.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les artisans et la CMA multiplient les événements pour permettre à chacun de (re)découvrir les entreprises artisanales, modèle d'entreprise qui répond concrètement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales actuelles.

L'artisanat « première entreprise de France » est un secteur reconnu

pour la qualité de ses produits et services, son potentiel de croissance et de recrutement ainsi que les perspectives professionnelles qu'il ouvre aux jeunes et aux moins jeunes : l'artisanat forme, recrute, favorise la croissance et renforce aussi la cohésion sociale !

► Retrouvez l'ensemble du programme sur le site cma-auvergnerhonealpes.fr





AB DÉCO & VÉGÉTAL

Rencontre avec Aurélie Béchemilh, Maître Artisan Fleuriste Décoratrice spécialisée dans les végétaux stabilisés qui a choisi de s'installer dans la Drôme.

C'est une histoire qui aura mis du temps : Aurélie Béchemilh a commencé sa reconversion professionnelle il y a 12 ans. Elle a franchi toutes les étapes de la formation : CAP, BP et BM, en voyageant en France entre le Lycée Horticole de Romans, où elle a passé son CAP ; à Angers dans une école d'art floral « La Piverdière » réputée où elle a passé son BP ; puis à Poitiers où elle a validé son BM puis enseigné l'Art floral avant de revenir dans la Drôme.

En parallèle de ses études, Aurélie Béchemilh a été responsable de magasin dans une grosse structure pendant 5 ans. « Concilier le travail du mardi au dimanche, et le lundi en formation... c'était intense », nous confie-t-elle au moment d'évoquer

les embûches que l'on peut rencontrer dans le parcours de créateur d'entreprise. « C'est un investissement



de travail énorme, mais aussi un investissement financier », complète-t-elle en expliquant que pour sa formation au BM, elle a dû investir dans les matériaux, la production et les fleurs...

Il lui a fallu une bonne dose de motivation, de la persévérance, et le soutien de son compagnon qui l'a suivie dans les déménagements à travers la France pour se former, et qui l'a toujours soutenue. Aurélie Béchemilh a décidé de quitter le monde du salariat pour être libre de choisir elle-même ses végétaux, sa façon de travailler, ses créations et ne pas suivre les modèles types de bouquets classiques. Outre sa créativité, l'originalité d'AB Déco & Végétal vient aussi de l'utilisation des végétaux stabilisés, ce qui est peu développé dans la région et révèle donc une vraie originalité !



Les végétaux stabilisés sont de vrais végétaux qui sont cueillis à maturité et qui reçoivent un procédé naturel où leur sève est remplacée par une solution de substitution. Cette solution permet au végétal de durer dans le temps pendant 5 à 10 ans selon les espèces, tout en restant souple et moelleux et en gardant une texture naturelle, aussi souple que l'original. C'est innovant, durable et écologique ! Ça ne demande aucun entretien, pas d'eau et c'est très esthétique. Aurélie Béchemilh achète les végétaux et les travaille : assemblage, composition. Les bases de ses créations sont la mousse des bois, la mousse boule et le lichen, puis elle ajoute des fleurs, des feuillages, etc. Tout est possible : mur végétal, faux plafond, logo végétal, tableaux personnalisés... AB Déco & Végétal propose une grande variété des réalisations, chaque création est unique et personnalisable. Aurélie Béchemilh a été formée par les Meilleurs Ouvriers de France et propose ses créations haut de gamme aussi bien à des particuliers que des entreprises qui souhaitent décorer leurs locaux ou faire des ateliers Team-building de façon



original et « green ». « L'aménagement des bureaux est un sujet qui se démocratise et prend de l'importance dans le monde du travail. Les employés sont plus productifs, se sentent mieux et sont moins stressés ».

Actuellement, Aurélie Béchemilh propose des cours d'art floral puis lorsqu'elle aura besoin de recruter,

elle se tournera vers l'embauche d'un apprenti : pour continuer à transmettre ses connaissances et partager son savoir-faire.

▷ Pour plus d'informations :
ab-decoetvegetal.fr
AB Déco & Végétal sur Facebook
[@ab.deco.et.vegetal](https://www.instagram.com/ab.deco.et.vegetal) sur Instagram

L'INTERNATIONAL UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT

L'action à l'international, prérogative historique des CMA, a pour ambition d'accompagner les entreprises artisanales dans leur développement à l'export, de favoriser les échanges et le partage de savoir-faire entre artisans français et étrangers et d'améliorer l'expérience des apprentis.

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition des acteurs de l'artisanat une offre complète de services d'accompagnement à l'international. Elle s'articule autour de projets structurants, innovants et ayant un impact avéré à travers trois grands thèmes : l'exportation et les échanges internationaux, la coopération internationale et la coopération transfrontalière ou européenne. Revue de détail !

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES À L'EXPORT

Les entreprises artisanales représentent 30 % des exportateurs français pour un chiffre d'affaires export supérieur à 20,1 milliards d'euros. S'il est vrai que les

entreprises artisanales ont de nombreux atouts en termes de savoir-faire rares et auréolés de la « marque France », il n'en reste pas moins que nombre d'entre elles hésitent à franchir le pas.

« Afin d'aider les artisans à se lancer dans un projet de développement à l'export, la CMA Auvergne-Rhône-



Alpes déploie deux actions phares dans le cadre du Contrat Artisanat en partenariat avec la Région qui octroie des financements spécifiques pour les artisans », précise Laura Gasparoux, cheffe de projet développement commercial Europe & International.

PRIMO EXPORT

« Primo Export » est proposé aux artisans qui envisagent de se développer à l'export. « Cette action a pour but de les former à la prospection, aux techniques de l'export, de les familiariser avec

les procédures (douanes, transports, moyens de paiement, etc.) et de les informer sur la culture du pays ciblé. » Autant d'informations qui devront être intégrées dans la stratégie de l'entreprise en vue de son développement. « Un consultant expert aide ensuite l'artisan à préparer son projet export en fonction de ses besoins. Dans le cadre du Contrat Artisanat, les entreprises ayant bénéficié de « Primo Export » peuvent prétendre à une subvention de la Région de 40 % de certaines dépenses pour prospecter à l'international, participer à un salon à l'étranger ou à une mission de prospection collective. Cette subvention peut être complétée par le chèque relance Export, relance octroyée par l'État », souligne Laura Gasparoux.

MISSIONS DE PROSPECTION

« La deuxième action proposée par la CMA Auvergne-Rhône-Alpes est en lien avec son appartenance à la Team France Export. C'est un dispositif public d'accompagnement des entreprises à l'international, structuré autour de Business France, des Régions, des CMA, des CCI et de Bpifrance, mais également des conseillers du commerce extérieur, les douanes, des organisations patronales (CPME, MEDEF) et des consultants privés (OSCI) », explique la référente de la CMA. « Ceci nous donne la possibilité de monter des missions de prospection collectives. Ainsi, en mars dernier, en partenariat avec la CPME, nous avons accompagné des entreprises dans une mission de prospection aux Émirats arabes unis dans les secteurs de l'habitat, de la décoration et de l'alimentaire. Ces artisans avaient en amont bénéficié de Primo Export. Lors de ces opérations collectives, notre rôle est de les préparer et de coordonner l'organisation de rendez-vous avec des prospects ciblés. En 2021,

une quarantaine d'entreprises, de tous secteurs, ont bénéficié de l'accompagnement de la CMA à l'international. »

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Autre axe de l'action à l'international, la coopération au développement qui propose des actions de compagnonnage artisanal aux pays en cours de développement. « Dans ces pays, nous intervenons à la demande des autorités locales dans le cadre d'un projet de développement socio-économique », explique Francis Boulamoy, chef de projets internationaux. « Notre rôle consiste notamment à identifier un besoin de formation dans une filière et à organiser des formations professionnelles dispensées par les artisans de la région. »

COMPAGNONNAGE CONSULAIRE EN CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre d'une coopération tissée en 2018 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région du Bélier en Côte d'Ivoire, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est vu confier par la Région une mission de compagnonnage consulaire basé sur des échanges de savoir-faire. « Il s'agit de diversifier l'économie de la région du Bélier. En partenariat avec la Chambre de Métiers locale et son centre de formation, ont été développées les filières manioc et maraîchage, en renforçant les compétences locales des entreprises de façon à amorcer un modèle économique viable. Nous travaillons aussi sur le projet nommé Système Bélier Métiers d'Art qui concerne la filière du textile », ajoute Francis Boulamoy. « Des artisans français dispensent des formations aux artisans locaux afin de résoudre un problème de fixation des teintures. »





CHIFFRES-CLÉS

Archipelago Mangue

100 chefs d'entreprises
locales sensibilisés à la
formation et à l'apprentissage

35 formateurs locaux
formés

480 jeunes formés

600 bénéficiaires
directs (jeunes, femmes,
migrants de retour, PME,
centres de formation...)

Projets cofinancés par
l'Union européenne



Ce type d'actions est dupliqué par exemple en République du Congo, où nous réalisons une étude préalable à la mise en place d'un centre de ressources professionnel destiné aux artisans des métiers du bois. »

PROJET ARCHIPELAGO MANGUE AU BURKINA FASO

À la demande du gouvernement burkinabé, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée en 2019 en tant que chef de file au sein d'un consortium composé des chambres consulaires nationales et de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso dans le projet Archipelago Mangue. « L'objectif était de structurer la filière mangue du pays en favorisant le développement des compétences pour une meilleure employabilité des jeunes, des femmes et des migrants de retour dans leur pays grâce à des modules de formation en alternance. Il s'agissait aussi de promouvoir l'entrepreneuriat auprès des jeunes et des femmes », précise Francis Boulamoy. Ce partenariat franco-burkinabé permet de tisser des relations d'affaires entre les deux

pays et de renforcer les offres des Chambres avec de nouveaux services innovants.

COOPÉRATION EUROPÉENNE

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes participe aussi à des projets de collaboration, cofinancés par l'Union européenne. « L'objectif de ces projets est de développer de nouveaux services, méthodes ou outils directement opérationnels pour le secteur de l'artisanat », explique Sara Botti, chargée de mission Europe. « À travers des échanges de bonnes pratiques avec nos partenaires européens, il s'agit d'expérimenter des solutions innovantes, de les adapter aux entreprises françaises afin de favoriser leur montée en compétences. » Parmi les projets de coopération citons :

TRAPP : ce projet d'innovation vise à faciliter, sécuriser et promouvoir les mobilités longues de formation professionnelle dans l'apprentissage et le post-

apprentissage en identifiant les obstacles. Quatre axes de travail ont été étudiés : le cadre juridique (quelles modalités juridiques doivent précéder l'organisation d'une mobilité longue) ; les ressources humaines (comment les maintenir dans l'entreprise pendant la mobilité) ; le cadre pédagogique (comment garantir la continuité du parcours pédagogique en différents lieux de formation) ; et enfin l'évaluation/la certification (comment valoriser la mobilité dans le parcours pédagogique de l'apprenti). Ce travail a abouti à la création de guides et d'outils disponibles en ligne destinés aux organismes de formation qui souhaitent favoriser la mobilité des apprentis.

MADAME : ce projet collaboratif expérimental a pour but d'accélérer l'accès des femmes aux métiers de l'agro-artisanat en zone rurale. Il a donné lieu à une étude pour comprendre les facteurs déterminants et les freins à la mixité professionnelle. Elle a été suivie

par l'expérimentation de solutions innovantes sur les territoires ruraux et notamment la mise en place de formations pour des enseignants du secondaire afin de mieux connaître les métiers de l'artisanat. De même, une action d'information a été menée dans les écoles maternelles et primaires pour parler de ces métiers de manière non genrée.

ESTEEM : dans le prolongement du projet Madame, l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en développant des méthodologies innovantes d'accompagnement à la création d'entreprises artisanales. La mixité des emplois, l'égalité professionnelle femme-homme et l'entrepreneuriat féminin sont des enjeux prioritaires pour l'artisanat. Ce projet a donné lieu à une étude sociologique et psychologique de la création d'entreprise, à la conception et à l'expérimentation de modules innovants autour du leadership féminin et de l'acquisition de compétences spécifiques.

ACCESS-3DP : ce projet collaboratif est destiné à renforcer la compétitivité des entreprises artisanales en permettant aux artisans de s'approprier l'impression 3D. Une étude comparative des programmes de formation en impression 3D en Europe a permis d'identifier les besoins pour les entreprises artisanales et de concevoir un cours de formation sur une plateforme MOOC (Massive Open On-line Course) sur les techniques d'impression 3D.

Parce que l'artisanat est une réalité économique qui dépasse les frontières, la mobilisation d'expertises sur des thématiques variées permet à notre réseau de concevoir et de mettre en œuvre des actions et des projets structurants, innovants afin de promouvoir le modèle économique de l'artisanat, la transmission de savoir-faire et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises en France, en Europe et dans le monde.

Favoriser la mobilité grâce à Erasmus +

L'ouverture à l'international passe aussi par la possibilité donnée aux apprentis d'améliorer leur expérience à l'étranger et aux artisans d'échanger leur savoir-faire. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes a missionné le consortium « EASY EUROPE in AURA » pour organiser la mobilité des apprentis des 18 établissements de formation professionnelle de la région mais aussi celle des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

« L'objectif est de leur permettre de développer leurs compétences professionnelles et techniques, interculturelles et linguistiques par l'intermédiaire de stages dans des entreprises à l'étranger », précise Anne Deneffe, chargée de mission formation et des projets Erasmus de la CMA. « Le programme

Erasmus + permet à des jeunes de réaliser des stages en entreprise ou en centre de formation pendant leur parcours de formation initiale ou après l'obtention de leur diplôme. Les CFA de la région ont ainsi organisé des stages de 15 jours dans de nombreux centres de formation en Europe. Des apprentis en BP boulanger, en BTM pâtissier et en BP cuisine de l'EFMA de Bourgoin-Jallieu ont ainsi pu participer au Festival de la gastronomie française en Chine, à Wujiang. D'autres sont partis découvrir les pratiques professionnelles de la restauration en Irlande. Des apprentis en coiffure partiront en Slovaquie, de futurs bouchers iront en Belgique, etc. Les entreprises françaises qui forment les apprentis adhèrent à ces projets de mobilité car elles en tirent des

bénéfices en termes de motivation, savoir-être, adaptabilité et maturité des jeunes, mais aussi d'un point de vue technique », tient à souligner Anne Deneffe. La CMA gère également l'accueil d'apprentis étrangers venus se former en France.

Les formateurs et maîtres d'apprentissage peuvent également se former à de nouvelles techniques ou en langues étrangères, enseigner à l'étranger et étudier les pratiques locales de formation lors d'échanges entre établissements. La durée des stages est dans ce cas d'une semaine à 60 jours.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 200 apprentis, jeunes diplômés et formateurs participent, en 2022, à des projets de mobilité. Ils sont 2 000 à l'échelle du réseau CMA France.



CONTRAT ARTISANAT

Le Contrat Artisanat, fruit du partenariat entre la CMA et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, propose aux artisans une offre d'accompagnement et de conseil destinée à favoriser le développement et la compétitivité de leur entreprise.

Les différentes actions du Contrat Artisanat sont définies à partir d'un diagnostic global de l'entreprise. Le dirigeant, avec l'aide du conseiller de la CMA, détermine et choisit un accompagnement à la carte ajusté au regard de son besoin dans huit domaines spécifiques.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Vous souhaitez développer le chiffre d'affaires de votre entreprise ainsi que votre portefeuille clients ? L'action Développement commercial vous aide à avoir une meilleure connaissance du marché, à affiner votre stratégie de communication, à maîtriser les outils et à optimiser votre point de vente.

REPRISE D'ENTREPRISE

Vous avez un projet de reprise d'entreprise ? Cette action pose les bases de votre projet et permet de vous accompagner jusqu'à la rencontre avec le cédant, tout en réalisant une première approche de montage financier.

RESSOURCES HUMAINES ET RECRUTEMENT

Vous aspirez à donner un nouveau souffle à votre gestion du personnel ? Grâce à l'action Ressources humaines et recrutement vous repensez la gestion de votre personnel, l'animation et le management de vos équipes. La méthode d'un recrutement réussi est également abordée avec la définition des besoins, des profils et l'intégration dans l'entreprise.

EXPORT

Vous cherchez à trouver les moyens de prospecter et à élargir votre marché à l'international ? L'action Export vous permet d'intégrer la dimension internationale dans la stratégie de votre entreprise, et vous guide dans la préparation d'une mission de prospection à l'international.

INNOVATION

Vous avez besoin d'enrichir votre réseau de partenaires techniques et financiers pour mener à bien votre projet d'innovation ? De l'identification de vos besoins à la formalisation du projet, vous serez guidé dans vos démarches de financement et de montage de dossiers, et conseillé dans la valorisation de votre innovation.

GESTION ET FINANCES

Vous voulez gagner en efficacité dans la gestion de votre entreprise ? L'action Gestion et finances sert à optimiser le traitement des factures, la gestion de votre temps et vous guide dans la maîtrise de la rentabilité, du prévisionnel financier, des indicateurs de gestion, etc.

SALON

Vous souhaitez faire de votre participation à un salon, un tremplin commercial ? L'action Salon vous offre un suivi personnalisé afin d'être opérationnel avant, pendant et après le salon (technique de vente, optimisation du stand, relations presse, etc.)



TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Vous cherchez à transmettre votre entreprise dans les meilleures conditions ? Une transmission réussie passe par la valorisation de votre entreprise. Cette action vous prépare à la vente grâce à un diagnostic précis et à un état des lieux définissant les stratégies indispensables à mettre en œuvre.

L'ensemble de ces actions sont proposées par des conseillers experts de la CMA ou, ponctuellement, par des consultants spécialisés, qui ont tous une connaissance pointue de l'entreprise artisanale et de son environnement.

▷ **Pour bénéficier d'un diagnostic et d'un accompagnement sur mesure, contactez votre CMA.**



CONJOINT COLLABORATEUR, UN STATUT LIMITÉ À 5 ANS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le statut de conjoint collaborateur, qu'il concerne un conjoint marié, pacsé ou concubin, est limité à une durée de cinq ans.

Le plan d'action en faveur des travailleurs indépendants, repris par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022, a introduit certaines mesures pour moderniser le statut de conjoint collaborateur pour les personnes participant de façon régulière à l'activité de l'entreprise.

du conjoint à l'égard du chef d'entreprise.

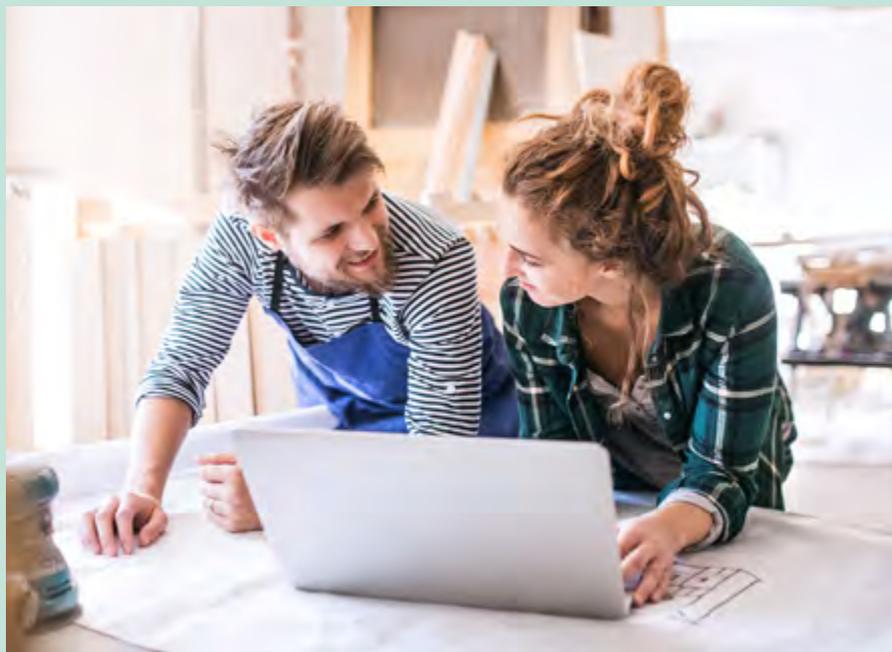
VERS PLUS DE DROITS

Le but est de ne conserver que les options les plus protectrices des droits du couple, et garantir des droits à la retraite équitables entre le chef d'entreprise et son conjoint collaborateur.

Le statut de conjoint collaborateur permet de bénéficier d'une couverture sociale en cas de maladie, de maternité ou de paternité. Il permet aussi de se constituer des droits personnels pour la retraite en contrepartie de versement de cotisations sociales. Votre conseiller CMA peut vous communiquer toutes les informations nécessaires.

LIMITER LA DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Jusque-là, seuls les conjoints et les partenaires de PACS pouvaient bénéficier du statut de conjoint collaborateur. La réforme permet l'accès à ce statut au concubin du chef d'entreprise. Mais l'exercice sous le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à cinq ans au cours d'une carrière professionnelle. L'objectif de cette mesure est de rester transitoire et d'inciter les conjoints, partenaires de PACS ou concubins, à se tourner vers des statuts plus protecteurs des personnes, comme celui de conjoint salarié ou associé. L'idée est de limiter une éventuelle situation de dépendance économique



DÉCLARER LE STATUT DE SON CONJOINT AUPRÈS DE LA CMA

La CMA accompagne le chef d'entreprise qui a pour obligation de déclarer le statut de son conjoint.

Pour ce faire, vous devrez vous munir d'un extrait d'acte de mariage, d'une attestation de PACS ou d'une attestation de concubinage. L'attestation de PACS est délivrée par votre mairie au moment de la signature du PACS. Pour une attestation de concubinage, il faut également vous rapprocher de votre mairie ou, à défaut, faire une attestation sur l'honneur.

La déclaration du statut du conjoint doit être établie par le chef d'entreprise sur un document spécifique. De son côté, le conjoint collaborateur doit lui aussi remplir une attestation sur l'honneur relative au statut choisi, attestation qui lui sera transmise par la CMA à l'occasion d'un rendez-vous dédié.



CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONFIEZ-NOUS LES FORMALITÉS

Vous avez enfin trouvé l'apprenti répondant à vos souhaits mais vous devez encore effectuer toutes les formalités obligatoires ? Une contrainte supplémentaire pour vous, artisan, toujours à court de temps. Profitez de l'accompagnement de la CMA pour l'élaboration de vos contrats d'apprentissage.

Lorsque le chef d'entreprise donne son accord pour former un jeune, il a l'obligation d'effectuer les formalités nécessaires. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail comme les autres, même si sa durée est généralement de deux ans. Une fois l'apprenti sélectionné, il incombe au dirigeant de s'acquitter des démarches administratives : rédaction du contrat d'apprentissage, envoi au centre de formation, dépôt auprès de l'OPCO (Opérateur de Compétences) pour obtenir les aides à l'embauche, etc.

SÉCURISER VOTRE CONTRAT

La CMA accompagne le chef d'entreprise dans la formalisation et la sécurisation du contrat d'apprentissage en proposant un suivi global avec pour point de départ une analyse de la situation réglementaire. Cette étape permet de vérifier l'habilitation du dirigeant à former

par apprentissage, à transmettre des informations sur les conditions d'embauche d'un apprenti (statut, diplôme préparé, salaire, temps de travail, modalités de rupture du contrat, etc.) et les aides financières éventuelles.

L'accompagnement porte également sur la rédaction du contrat d'apprentissage (calcul des taux de salaires au regard du parcours de formation du jeune, montant du salaire brut mensuel à l'embauche, etc.). Ce service individualisé facilite les démarches et garantit la conformité du contrat d'apprentissage.

UNE FOIS LE CONTRAT SIGNÉ

Le contrat étant rédigé et signé, il doit être retourné au centre de formation pour obtenir son visa et formaliser l'inscription du jeune apprenti. Le centre de formation retourne le document accompagné d'une convention de formation.

Charge à l'employeur de signer cette dernière et de la déposer, avec le contrat d'apprentissage, auprès de l'OPCO dont dépend son entreprise. Cette étape est nécessaire pour bénéficier des aides à l'embauche et obtenir un accord de prise en charge.

La CMA assiste l'entreprise en cas de difficultés lors de cette étape. L'OPCO transmet ensuite les contrats au ministère du Travail et de la Formation professionnelle et à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour déclencher l'aide. Il revient cependant à l'employeur d'établir puis de transmettre à l'URSSAF la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

UN MÉDIATEUR À VOTRE DISPOSITION

Les conseillers de la CMA assurent un suivi jusqu'au terme du contrat, que ce soit pour répondre aux questionnements de l'employeur ou pour l'assister sur d'éventuels changements relatifs au contrat. En cas de conflit pendant la durée du contrat d'apprentissage, l'employeur et l'apprenti ont la possibilité de saisir le médiateur pour résoudre leurs différends au sujet de l'exécution ou de la rupture du contrat d'apprentissage. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel complète cette mission et rend désormais obligatoire l'entretien avec le médiateur en cas de démission de l'apprenti. Elle encadre les modalités de cette démission avec le représentant légal du jeune et précise les modalités liées à l'exclusion du jeune du CFA. En Auvergne-Rhône-Alpes, un médiateur est joignable dans chaque CMA.

▷ **Pour plus d'information, contactez votre CMA.**





FACILITER VOS RECRUTEMENTS AVEC VOTRE CMA

La difficulté à recruter revient sans cesse dans les discours des chefs d'entreprise, tous secteurs d'activité confondus. Face à cette problématique pénalisante pour nombre d'artisans, les CMA proposent des plans d'actions sur mesure.



Le délai pour recruter s'allonge d'année en année et peut atteindre plus d'un an pour 18 % des entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment*. L'inadéquation du profil des candidats, la mauvaise image de certains secteurs d'activité et, dans de nombreux cas, la localisation des entreprises constituent les trois principaux freins au recrutement. Une situation qui pousse trois artisans sur quatre à renoncer à recruter faute de candidature intéressante.

PARFAIRE SA GESTION RH AVEC LA CMA

Pour remédier à cet état de fait et permettre aux artisans de recruter plus aisément, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes leur propose des accompagnements sur mesure. Première étape, un diagnostic en ressources humaines et responsabilité sociétale de l'entreprise permet aux dirigeants de faire un point sur le recrutement, la gestion des compétences, la motivation et la

fidélisation des salariés, l'organisation du travail, le management et leurs obligations légales en tant qu'employeur. Le conseiller expert de la CMA dresse un état des lieux des pratiques de l'entreprise, détermine les points forts, les axes de progrès et élabore un plan d'action ad hoc.

Cet accompagnement permet également l'identification du profil idéal du candidat, la rédaction de l'offre d'emploi et sa diffusion ainsi que la première sélection des candidatures. Les conseillers de la CMA sont disponibles pour aider à la conduite des entretiens de recrutement et l'intégration de la nouvelle recrue dans l'entreprise.

LA CMA ET PÔLE EMPLOI CONJUGUENT LEUR EXPERTISE

Afin de compléter son offre et proposer une solution globale et pertinente aux chefs d'entreprise, la CMA Auvergne-Rhône-Alpes a signé avec Pôle emploi une convention de partenariat pour 2022. L'objectif ? Coordonner leur expertise liée à l'emploi, favoriser

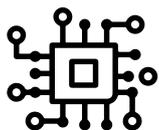
l'alternance et l'accès à l'emploi dans les métiers de l'artisanat ainsi que la création et la reprise d'entreprise. La CMA et Pôle emploi entendent ainsi assurer un diagnostic de la situation de l'emploi dans le secteur artisanal en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce travail permettra la construction d'une politique territoriale spécifique pour apporter des réponses aux besoins des entreprises et à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi. Concernant l'accès à l'emploi, les deux acteurs s'engagent à proposer une offre de services renforcée aux petites entreprises avec pour objectif de faire correspondre plus efficacement l'offre et la demande. Côté recruteurs, cela se matérialise notamment par un accompagnement spécifique pour une meilleure définition de leurs besoins et des compétences recherchées.

*Source : Newsletter Actualité économiques CMA Auvergne-Rhône-Alpes.

▷ **Contactez votre CMA pour être accompagné dans vos recrutements.**



LES PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION



NUMÉRIQUE

Septembre

CRÉER SON SITE INTERNET

VITRINE *

6 jours

Du 5 septembre au 17 octobre
à Montélimar

OUVRIR SA BOUTIQUE

EN LIGNE *

7 jours

Du 8 septembre au 13 octobre
à Montélimar

METTRE EN VALEUR SON

ENTREPRISE, SES PRODUITS

OU SES SERVICES SUR

LES RÉSEAUX SOCIAUX

3 jours

27 septembre, 4 et 11 octobre
à Romans

Novembre

BIEN RÉFÉRENCER SON ENTREPRISE

SUR INTERNET

1 jour

14 novembre
à Romans



COMMERCIAL

Septembre

PRENDRE EN PHOTO

VOS CRÉATIONS : TRUCS

ET ASTUCES DE PRO

2 jours

12 et 19 septembre
à Romans

Novembre

VALORISER SON POINT DE VENTE

POUR ATTIRER LES CLIENTS

1 jour

7 novembre
à Montélimar

DÉFINIR SA STRATÉGIE

COMMERCIALE

2 jours

7 et 14 novembre
à Romans

RÉALISER DES E-MAILINGS

EFFICACES POUR PROSPECTER

ET FIDÉLISER SES CLIENTS

1 jour

28 novembre
à Romans



RÉGLEMENTAIRE

Septembre

ÉTIQUETER SES PRODUITS

ALIMENTAIRES

1 jour

5 septembre
à Romans

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE

DU TRAVAIL (SST) *

2 jours

20 et 27 septembre
à Romans

CONFORMITÉ ARTICLES TEXTILES

POUR ENFANTS

1 jour

28 septembre
à Romans

Octobre

RÉDIGER SON PLAN DE MAÎTRISE

SANITAIRE

1 jour

3 octobre
à Romans



**SÉCURITÉ INCENDIE : ÉQUIPIER *
DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)**

1 jour

11 octobre
à Romans

Novembre

**ÉTIQUETER SES PRODUITS
ALIMENTAIRES**

1 jour

7 novembre
à Romans

**HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
ALIMENTAIRE * ***

2 jours

21 et 28 novembre
à Romans



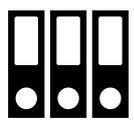
BUREAUTIQUE

Novembre

**CONCEVOIR DES TABLEAUX
DE SUIVI EFFICACES
AVEC EXCEL ***

2 jours

16 et 23 novembre
à Romans



GESTION

Octobre

**COMPRENDRE LES BASES
DE LA COMPTABILITÉ**

4 jours

5, 12, 19 et 26 octobre
à Montélimar

**CALCULER SES COÛTS DE REVIENT
ET SES PRIX DE VENTE
POUR GAGNER EN RENTABILITÉ**

1 jour

6 octobre
à Romans

Novembre

**GÉRER EFFICACEMENT
POUR GAGNER PLUS**

3 jours

15, 22 et 29 novembre
à Romans

* Possibilité d'organiser
en intra-entreprise

* Éligible CPF



RESSOURCES HUMAINES

Septembre

**ADAPTER SON MANAGEMENT
AUX JEUNES SALARIÉS**

1 jour

5 septembre
à Romans

Octobre

**CONCEVOIR ET ANIMER
UNE FORMATION**

1 jour

10 octobre
à Romans



Que vous soyez chef d'entreprise, salarié ou demandeur d'emploi, vos conseillers formation de la CMA se tiennent à votre écoute pour étudier ensemble les possibilités de prises en charge existantes.

Ludovic Gourdon
Tél. 04 75 48 72 10

Estelle Mindren
Tél. 04 75 48 72 25

formation.drome@cma-
auvergnerhonealpes.fr

+ de proximité

Votre CMA est de retour à Montélimar :

8 avenue du 45^e régiment de transmission - Bâtiment le Septan - Entrée B - 1^{er} étage - 26200 Montélimar



COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION ?

À une époque de constantes évolutions, la formation est devenue indispensable pour permettre aux chefs d'entreprise, comme à leurs salariés, de faire évoluer leurs compétences et d'appréhender les changements.

Différentes solutions permettent de financer ces formations. Qu'il s'agisse de formations courtes ou longues, leur financement total ou partiel dépend du statut de la personne qui va suivre la formation.

VOUS ÊTES CHEF D'ENTREPRISE, CONJOINT COLLABORATEUR OU ASSOCIÉ

Si vous avez l'un de ces trois statuts, la formation que vous allez choisir va déterminer la source du financement. Si vous optez pour une formation technique et professionnelle, votre demande de financement devra se faire auprès du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale (FAFCEA), dont la mission est de permettre aux artisans et à leur conjoint collaborateur de se former tout au long de leur vie pour améliorer leurs compétences. Le FAFCEA est géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat. Si vous êtes chef d'entreprise non salarié inscrit au Répertoire des métiers et que vous vous orientez vers une formation plus générale liée à la gestion et au développement de votre entreprise, vous devrez adresser votre demande de financement au Conseil de la formation (CDF). Attention, seules les formations dispensées par des organismes certifiés Qualiopi sont éligibles à un financement du



CDF. Les dossiers de demande de financement doivent impérativement être déposés huit jours avant le début de la formation. Pour les chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs ou associés, sous réserve des fonds disponibles, votre CMA effectue la demande de financement et effectue les démarches à votre place. Enfin ils peuvent également financer leur formation grâce au compte personnel de formation (CPF) et au crédit d'impôt formation dirigeant.

VOUS ÊTES SALARIÉ

Salarié, vous dépendez dans ce cas d'un opérateur de compétences (OPCO) qui assure la gestion financière de vos formations. Après examen de votre dossier, l'OPCO et votre branche professionnelle (regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activité et qui relèvent d'une convention collective ou d'un accord) peuvent abonder votre compte CPF. Par ailleurs, le Projet de Transition

Professionnelle (PTP), mis en œuvre par Transition Pro, est un autre dispositif qui permet aux salariés, de financer une formation certifiante en vue de changer de métier.

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Concernant les demandeurs d'emploi qui disposent d'un compte personnel de formation, si leurs droits CPF ne suffisent pas pour couvrir les frais de formation, Pôle emploi peut compléter le financement. Sachez également qu'afin de favoriser l'insertion rapide et durable dans le monde du travail la région Auvergne-Rhône-Alpes a considérablement enrichi son offre de formations accessible sous différents statuts.

▷ **Pour vous aider à trouver le bon financement, contactez le conseiller formation de votre CMA. Il saura vous guider parmi les différentes solutions.**



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits, qui s'expriment en euros, peuvent être activés à partir du site internet dédié moncompteformation.gouv.fr ou de l'application Mon Compte Formation. La création du compte permet de prendre connaissance du budget disponible et des formations éligibles au CPF.



LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN

Le compte d'engagement citoyen (CEC) recense les activités bénévoles, de volontaire ou de maître d'apprentissage. Il permet d'acquérir des droits à la formation qui sont versés sur le CPF. Pour consulter le montant de vos droits acquis par le CEC, vous devez ouvrir un compte personnel d'activité (CPA).

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Le Conseil en évolution professionnelle (CEP) est un service public gratuit, accessible aux salariés du privé, indépendants, intérimaires, artisans, durant toute leur vie professionnelle. Les conseillers du CEP les accompagnent dans toutes leurs envies et démarches d'évolution professionnelle afin de faire le point sur leur avenir professionnel, les informer sur l'utilisation de leur CPF, sur les moyens d'évoluer dans leur entreprise, de valoriser leurs compétences, de créer ou reprendre une entreprise, de découvrir de nouveaux métiers, de démissionner pour changer de vie ou se reconvertir, etc.

► Prenez rendez-vous auprès du CEP et soyez reçu par l'un des conseillers, dans l'un des 125 sites en région Auvergne-Rhône-Alpes ou à distance 09 72 01 02 03.



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARTISANS, PENSEZ À VOUS FORMER !

Grâce au Conseil de la formation, financez votre formation pour gérer ou développer votre entreprise.

Réservé aux chefs d'entreprise inscrits au répertoire des métiers et à leur conjoint (collaborateur ou associé).

Déposez en ligne votre demande de financement :
<http://cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr>



JULIE BOURGOIN CRÉATRICE DE CHATOUNES

Accompagnée par la CMA, Julie Bourgoïn a soufflé récemment la première bougie de sa marque Chatounes. Une réussite à découvrir.

Julie fabrique artisanalement ses cosmétiques dans son laboratoire à Beaumont-lès-Valence. Savon, baume, shampoing solide... une gamme complète, respectueuse des peaux et de la planète. Chatounes c'est le surnom que partage Julie avec sa sœur. Un nom personnel, qui a porté Julie dans son aventure entrepreneuriale et symbolique pour le côté animal représentant la nature. Chatounes est né d'une prise de conscience écologique et d'une volonté d'utiliser des produits avec une composition de qualité. Sa fille souffrant d'eczéma, Julie cherchait des produits naturels. Elle se lance d'abord dans la confection de savon avec une recette simple. Voyant les effets positifs sur sa fille et le plastique disparaître

de sa salle de bain, un déclic s'opère et l'aventure Chatounes commence. Julie se forme à la saponification à froid, aux huiles essentielles, hydrolats et cosmétiques. Elle développe peu à peu sa gamme qu'elle fait tester et valider par un toxicologue. Une création d'entreprise qui lui permet d'exploiter tout son potentiel créatif. En parallèle des recherches de compositions et de fournisseurs locaux, Julie soigne l'esthétique de ses produits et crée des savons colorés et originaux. Elle se lance en autodidacte dans la création de sa charte graphique et de ses réseaux sociaux. Elle y fait la rencontre de Nina Parisi, photographe et illustratrice, qui va l'accompagner dans le développement de son identité visuelle. C'est justement au travers des réseaux que Chatounes grandit

et commence à se faire connaître. Son univers esthétique, ses produits de qualité et son ton enjoué et décalé séduisent. Julie participe également à des marchés locaux puis se réfère en boutiques et sur le web avec son site e-commerce et quelques partenariats via la plateforme Ankorstore. Accompagnée par la CMA au travers d'Atouts Numériques, un programme financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes, Julie a été suivie par Fanny Santos pour le développement de sa stratégie digitale : référencement, réseaux sociaux, newsletter.

▷ **Rendez-vous sur [chatounes.fr](https://www.chatounes.fr) | @chatounes sur Instagram et Facebook pour en découvrir davantage.**



UNE RECONVERSION DANS L'ARTISANAT RÉUSSIE

UN JEUNE ÉLECTRICIEN ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Jean-Michel Miclet.

Après 20 années d'expérience professionnelle dans le secteur socio-culturel, Jean-Michel Miclet décide de faire un virage à 180° et engage une reconversion professionnelle vers le métier d'électricien. Diplôme en poche, il crée sa propre affaire en août 2019 dénommée « La Fée Électricité » en référence à une chanson des Zoufris Maracas, qui alerte sur la surconsommation. Jean-Michel Miclet est électricien sur le bassin valentinois, positionné

principalement sur des chantiers de rénovation avec une clientèle de particuliers. Il dispose également de la qualification IRVE (Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique) délivrée aux électriciens qui suivent une formation spécifique pour l'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques. Il complète aujourd'hui sa formation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche avec le Titre Professionnel Entrepreneur de Petite Entreprise (niveau 5 équivalent à bac +2) lui permettant une reconnaissance de sa fonction de chef d'entreprise. Conscient des enjeux environnementaux, Jean-Michel Miclet a à cœur le souci de développer son activité en intégrant de bonnes pratiques environnementales, tant au niveau de ses modalités d'intervention que des conseils qui sont apportés à sa clientèle.

Il propose le réemploi de certaines fournitures et la réparation plutôt qu'un changement systématique, accorde une importance particulière quant au choix de ses fournisseurs (lutte contre le suremballage, approvisionnement, etc.), trie et comptabilise les déchets de chacun de ses chantiers afin de sensibiliser sa clientèle. Il a également fait l'acquisition d'un petit utilitaire électrique qui lui permet de réduire son bilan carbone et d'avoir un suivi précis du coût énergétique de chacun de ses déplacements. Nous avons rencontré Jean-Michel

Miclet sur un de ses chantiers pour un diagnostic Environnement qui a permis de mettre en évidence ses bonnes pratiques dans le cadre de son activité, et de lui faire part de préconisations sur le plan environnemental.

Le Diagnostic Environnement est un dispositif entièrement pris en charge par l'État dans le cadre du plan de relance National et vous permet de bénéficier d'un état des lieux de vos pratiques ainsi que d'un plan d'action pour maîtriser vos consommations ! Par la suite un expert Environnement de la CMA pourra vous accompagner sur un enjeu plus spécifique (énergie, mobilité, éclairage et photovoltaïque).



▷ **Contact :**
Charlène André
charlene.andre@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 13





SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité sur le lieu de travail sont l'une des préoccupations majeures des chefs d'entreprise. Mais si ces problématiques sont depuis longtemps intégrées par les grandes entreprises, les TPE/PME ont encore du mal à percevoir l'intérêt de mettre en place une politique santé-sécurité.

Ces entreprises doivent faire face à des problématiques de court terme, telles que le planning de production, la trésorerie, le carnet de commandes, etc. Les questions de développement commercial et financier sont leurs premières préoccupations. Les obligations en matière de santé et de sécurité au travail, comme la rédaction et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, sont perçues comme des contraintes administratives et une charge pour l'entreprise. Pourtant, des études ont clairement démontré que les actions menées en matière de Santé et Sécurité au Travail apportaient de multiples avantages :

ENJEUX HUMAINS ET ÉCONOMIQUES

Si le principal enjeu d'une démarche de prévention SST est bien la santé des personnes, maîtriser l'environnement de travail contribue aussi à améliorer l'efficacité de l'entreprise, la qualité de ses prestations et sa rentabilité. Sur le plan économique, les avantages peuvent être spectaculaires :

1 Augmentation de l'efficacité de l'entreprise

-25 % d'absentéisme

Meilleure implication et motivation du personnel, réduction de l'absentéisme et du turnover... L'absentéisme est la conséquence la plus directe de la maladie ou de l'accident pour le chef d'entreprise. Les effets tels qu'une baisse d'activité, la désorganisation qui génère des retards, etc. vont peser

sur l'entreprise et l'obliger à recruter en urgence du personnel intérimaire, à former des personnes dans la précipitation, etc.

2 Réduction des coûts directs et indirects liés aux conditions de travail

3,5 X moins de turnover

Baisse des taux de cotisations sur les accidents de travail et maladies professionnelles, réduction des coûts de remplacement et de formation des nouveaux collaborateurs, réduction des risques d'arrêt de production et d'insatisfaction client...

3 Créativité et innovation

4 X+ d'innovation & de créativité

Un environnement de travail sain, sécurisant et favorisant la communication et l'implication des équipes donne lieu à un environnement propice à l'innovation et à la créativité dans les pratiques, les outils, les prestations...

4 Une rentabilité qui n'est plus à prouver

1€ investi en SST rapporte 2,2€

Manager la santé et la sécurité au sein de son entreprise est un investissement sur le long terme avec un ROI financier et humain. De plus, cela peut contribuer au développement de l'entreprise et donner accès à de nouveaux marchés auprès de clients soucieux de l'environnement de travail de leurs fournisseurs...

ENJEUX D'IMAGE

La loi santé au travail d'août 2021 introduit la QVCT : Qualité de vie et des conditions de travail. Cela nous ramène aux sujets centraux d'une organisation : les pratiques managériales, l'environnement de travail, l'organisation du travail, l'équilibre vie privée/vie professionnelle, le développement des compétences & le maintien dans l'emploi... Lorsque le chef d'entreprise prend soin de ses salariés à tous les niveaux : santé, développement des compétences, environnement de travail, bien-être... cela rend l'entreprise attractive, et cela permet de ne pas avoir de difficulté de recrutement.

ENJEUX JURIDIQUES

La négligence, la méconnaissance du danger ou la non-prise de décision peuvent conduire à la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur. Sur le plan pénal et civil, la responsabilité pèse sur le chef d'entreprise, dans la mesure où il est tenu de veiller personnellement à l'application des règles destinées à protéger la santé et la sécurité des travailleurs placés sous son autorité. L'obligation de sécurité à laquelle il est tenu est une obligation de résultat. Mettre en œuvre les moyens ne suffit donc pas : il a l'obligation d'y parvenir !

Vous souhaitez mettre en place une politique Santé et sécurité au sein de votre entreprise ? La CMA peut vous accompagner dans cette démarche.

▷ **Contactez la Cellule RH :**
Noellie Jaeger | noellie.jaeger@cma-auvergnerhonealpes.fr
04 75 48 72 00



74%

**des artisans et commerçants
pensent être mal protégés
en cas de problème de santé***

*Source : Étude Observatoire de la Prévoyance / OpinionWay.

ET VOUS ?

**Pour le savoir, nous vous proposons un diagnostic gratuit personnalisé
de votre couverture en santé et en prévoyance.**

NOTRE CONTACT :

Rachel Bally – 06 84 50 27 87 – r.bally@alptis.fr – alptis.org

PARTICULIERS • INDÉPENDANTS • ENTREPRISES

• Santé • Prévoyance • Emprunteur • Épargne Retraite • Financement





FACE À L'AUGMENTATION DU COÛT DES MATIÈRES PREMIÈRES BPAURA VOUS ACCOMPAGNE

+X FINANCEZ VOS BESOINS DE TRÉSORERIE⁽¹⁾

L'augmentation du coût des matières premières peut fortement impacter votre trésorerie. Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes vous accompagne et vous conseille avec des solutions adaptées à votre activité, à vos risques et à vos besoins spécifiques.

Rapprochez-vous d'un de nos conseillers.

**BANQUE
POPULAIRE** 
AUVERGNE RHÔNE ALPES

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes.

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 - 05/22 - Crédit photo : IStock